

Au collège, la liberté pédagogique n'a pas de prix !

	De Vallaud-Belkacem à Blanquer : le collège des managers et de la concurrence.	Pour le SNES-FSU : un collège exigeant pour les élèves, et le respect de nos métiers.
La réforme à abroger	La réforme du collège de 2015 a réduit les enseignements obligatoires, et renvoyé le financement des heures de groupes et options (LCA, bilangues, euro) à un volant d'heures non fléchées au nom de la « liberté des équipes ». Confortée par le nouveau ministre, cette déréglementation nuit à la cohésion des équipes et encourage la concurrence entre les établissements : à chaque collège son offre d'enseignements, ses horaires, ses conditions d'apprentissage et son contrat d'objectifs.	Pour endiguer la concurrence entre collègues, le SNES-FSU revendique des grilles horaires nationales, y compris pour les enseignements facultatifs, avec de petits groupes, et des heures fléchées. Le SNES-FSU est très attaché au rôle des disciplines scolaires dans le 2 nd degré, et combat les mesures qui affaiblissent leur place : la globalisation des sciences et de la technologie en 6 ^e , le cycle 3 qui favorise la polyvalence.
Non à l'autonomie du chef d'établissement !	La réforme de 2015 a généré une réunionite aiguë, des formations creuses, une infantilisation accrue, et de fortes pressions sur les pratiques pédagogiques... auxquelles le ministre Blanquer n'a pas mis fin ! Les conseils école-collège et les conseils de cycle se révèlent être des lieux d'injonctions pilotées par les IEN, chargés de faire de la 6 ^{ème} l'ultime classe de l'enseignement primaire dans la logique du cycle 3.	Le SNES-FSU dénonce des pressions hiérarchiques et un « management » des équipes qui génère du stress, voire de la souffrance au travail. Le SNES-FSU défend la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant. Il est également attaché à la liberté pédagogique collective des équipes enseignantes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble, à l'abri de toute pression hiérarchique.
Livret Scolaire Unique : à revoir !	Le LSUN, tel qu'il existe aujourd'hui ne convient pas : il est trop souvent détourné et source de pressions inacceptables pour nous imposer des modalités d'évaluation transversale : les fameuses « compétences ».	Le bilan périodique doit être simplifié : exit les éléments de programme travaillés déjà présents dans le cahier de texte, exit les appréciations des EPI, AP et parcours ! Et surtout, le SNES-FSU demande l'abrogation des bilans de fin de cycle , car ils sont utilisés pour imposer des systèmes d'évaluation par compétences élaborés localement, et même bidouillés par des chefs d'établissements obsédés par les taux de réussite à l'examen !
DNB : il faut tout changer	Moyennes trimestrielles remplacées par l'usine à gaz des bilans de cycle, oral déconnecté des apprentissages travaillés en classe, épreuves écrites dont le poids est bien trop faible... Le DNB version Blanquer a maintenu le caractère local de l'examen.	Le DNB doit (re)devenir un examen à valeur nationale : il faut donc réduire la part du contrôle continu tout en appuyant sur les résultats disciplinaires et non sur le bilan de cycle. L'oral doit permettre d'évaluer des contenus exigeants, en lien direct avec les programmes. L'examen doit être avant tout fondé sur des épreuves nationales, terminales, anonymes, et rémunérées !
Pour une éducation vraiment prioritaire	Depuis 3 ans, les dotations horaires sont trop faibles et les effectifs par classe augmentent, même en REP+. Les collèges REP et REP+ sont trop souvent des lieux de remise en cause des statuts et règles, où la hiérarchie incite à renoncer à un enseignement exigeant pour se concentrer sur les « fondamentaux ». La carte établie en 2014 a tenu à l'écart les lycées, et un grand nombre de collèges dans notre académie. Sa refonte en 2018-19 risque de réduire le nombre d'établissements et d'écoles concernés, ce qui ne ferait qu'aggraver les inégalités scolaires déjà particulièrement fortes.	Aucune classe ne doit dépasser 20 élèves, inclusion ponctuelle comprise. En REP+, la pondération ne peut être détournée pour imposer des réunions stériles. La revalorisation de l'indemnité doit être mise en place sans condition et sans distinction entre les personnels. Une véritable sectorisation des collèges doit permettre de lutter contre la ségrégation scolaire qui mine notre académie. La place de l'enseignement privé doit être remise en cause.
ULIS, SEGPA : pas d'inclusion au rabais !	En organisant la diminution des pré-orientations en 6 ^{ème} SEGPA, le rectorat et les Inspections Académiques diminuent les effectifs des SEGPA, avec pour objectif de les supprimer à terme. Dans ces conditions, « l'inclusion » de ces élèves dans les classes ordinaires se fait en méprisant leurs difficultés, et les prive de l'enseignement adapté auquel ils ont droit.	Ce sont les équipes qui décident des modalités de l'inclusion, et non le chef d'établissement ! Les effectifs des classes ordinaires accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers doivent être limités, de façon à permettre aux enseignants de leur consacrer le temps nécessaire. Les élèves en situation de handicap doivent faire l'objet d'une double inscription dans leur dispositif et dans leur classe d'accueil.